



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'urbanisme

Question écrite n° 74185

## Texte de la question

S'inspirant des propositions de son prédécesseur, dans le cadre d'un « contrat pour la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie » (La Lettre du Gouvernement, n° 173, du 16 décembre 2004), M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer l'état actuel et les perspectives de développement des actions de sensibilisation des publics : prix d'architecture et d'urbanisme, fêtes des écoles d'architecture, promotion de jeunes architectes, lancement en 2005 d'un appel à projets « Habiter le xxie siècle ». Un premier bilan s'impose.

## Texte de la réponse

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a poursuivi et amplifié les actions existantes de sensibilisation des publics aux enjeux de « qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie ». En particulier, il a organisé en 2005 le premier palmarès national des jeunes urbanistes. À travers la reconnaissance de jeunes talents, cette nouvelle récompense a pour ambition de contribuer à la lisibilité et à la promotion des métiers de l'urbanisme. Le palmarès permet de valoriser les métiers de l'urbanisme qui, dans le cadre d'une complexité croissante des processus et acteurs dans ce domaine, font appel à des compétences professionnelles de plus en plus diversifiées. Quatorze équipes de professionnels lauréats ont été distinguées par un jury composé de personnalités reconnues au plan national et international. Les lauréats ont reçu un diplôme de la main du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, lors d'une cérémonie conjointe avec le grand prix de l'urbanisme en novembre 2005. Concernant ce palmarès, l'année 2006 est consacrée à la valorisation des résultats de cette première session au travers de l'édition d'un ouvrage de présentation des lauréats, l'organisation d'un séminaire à destination du public, des professionnels et des maîtres d'ouvrage et des expositions et manifestations organisées en régions. Le palmarès des jeunes urbanistes se tiendra tous les deux ans. Par ailleurs, le ministère a participé pour la deuxième fois à l'organisation de l'opération Vivre les villes, conjointement avec les ministères de la culture et de la communication et celui de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Cette manifestation, organisée en mars 2006, a proposé à tous les citoyens de partir à la découverte de leurs villes pour mieux en comprendre la constitution, le fonctionnement et l'évolution. Durant quatre jours, du jeudi au dimanche, sur l'ensemble du territoire national, l'opération vivre les villes s'adresse chaque jour à un public différent : scolaire (le jeudi), professionnel (le vendredi) et familial (le samedi et le dimanche). L'opération met en valeur des réalisations architecturales, urbaines et paysagères exemplaires, par le biais d'un programme de visites guidées, à pied, en bus, à vélo, animées par des professionnels qui sont complétées par des conférences, des débats, des expositions, etc. La deuxième édition de Vivre les villes a vu son succès confirmé : un public important a profité des 220 visites, 120 expositions, 75 débats, 25 projections de films qui leur ont permis d'aller à la rencontre de ceux qui font et conçoivent leurs villes, d'en partager avec eux le devenir et les enjeux. Le ministère a participé au côté du groupe Le Moniteur à la mise en place des trophées de l'aménagement urbain qui distingue des opérations de qualité dans trois catégories de communes de plus de 50 000 habitants, entre 50 et 10 000 habitants et les moins de 10 000 habitants. Le ministre a remis les trophées aux lauréats le 31 mai dernier.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 74185

**Rubrique** : Urbanisme

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 septembre 2005, page 8899

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1960